

Augmentation de la subvention Lyon 2 en matière de restauration

1) Augmentation du prix des repas dans les restaurants du CROUS :

Le Crous de Lyon a décidé, lors de son conseil d'administration du mardi 7 décembre, de reporter l'impact de la hausse du prix des matières premières sur le prix des repas des agent.es.

A partir du 1^{er} février 2022, le coût unitaire d'un repas TTC passe de 6,50 € à 7,70 €, soit une augmentation de 1,20 € par repas.

2) Proposition d'augmentation du montant de la subvention Lyon 2 :

L'Université propose de prendre en charge la moitié de cette augmentation tarifaire afin d'en atténuer l'impact sur le prix de repas payé par les agent.es conformément à sa politique sociale.

Aussi, la participation de l'université Lyon 2 au prix des repas servis aux restaurants universitaires du CROUS sera augmentée de 0.60 € au bénéfice de l'ensemble du personnel.

En raison de la baisse de fréquentation des restaurants depuis 2020 liée à la situation sanitaire et la montée en puissance du télétravail pour le personnel BIATSS, il est difficile d'évaluer exactement l'impact financier de cette mesure. Un ajustement sera fait en cours d'année.

INM de l'agent.e	2021			A compter du 1er février 2022		
	Prix du repas	Participation de l'université	Prix payé par l'agent.e	Prix du repas	Participation de l'université	Prix payé par l'agent.e
< ou = 360	6,50 €	2,76 €	3,74 €	7,70 €	3,36 €	4,34 €
entre 361 et 480	6,50 €	2,47 €	4,03 €	7,70 €	3,07 €	4,63 €
entre 481 et 656	6,50 €	1,00 €	5,50 €	7,70 €	1,60 €	6,10 €
> ou = 657	6,50 €	0,50 €	6,00 €	7,70 €	1,10 €	6,60 €